

Ad. E.



M^e Jean-Yves Fortin, BA, LLL, FIIC, FCAB, ASC, Ad. E.
Davis s.e.n.c.r.l.
Montréal

Ces notes biographiques ne sont pas exhaustives.

M^e Jean-Yves Fortin est associé au sein du cabinet. Il est leader dans le domaine de l'insolvabilité et de la restructuration. M^e Fortin a été actif dans la plupart des grands dossiers d'insolvabilité et restructuration, dans la région de Montréal et au Canada depuis les 35 dernières années.

CONTRIBUTION

Avocat en pratique privée depuis 1971, M^e Fortin fonde son premier cabinet en 1974. D'abord associé chez Fortin, Langlais, Trudel jusqu'en 1980, il finalise son association avec Lamoureux, Fortin, Rousseau, Cossette qu'il quitte en 1986 pour devenir associé chez Bélanger, Sauvé. En 1997, il forme Brouillette, Charpentier, Fortin qui deviendra BCF. En février 2010, M^e Fortin a joint le cabinet national DAVIS, s.e.n.c.r.l., fondé en 1892 et comptant 110 associés et environ 250 avocats.

RAYONNEMENT

Sélectionné par le *Law Business Research Who's Who Legal* comme étant « Un des avocats leader mondial » (2004-2009) dans le domaine de l'insolvabilité et de la restructuration, il a aussi été cité comme étant un des meilleurs avocats au Canada (de 2006 à 2008 et en 2010), nommé Fellow de l'American College of Bankruptcy (2005) et aussi de l'Institut de l'insolvabilité du Canada (2004). Membre fondateur de l'International Insolvency Institute, il a été membre, entre autres, de la commission Colter (1984) et membre d'une commission de l'American Law Institute (Canada, États-Unis, Mexico) pour définir une législation commune en matière d'insolvabilité et membre du conseil d'administration de diverses sociétés privées. Récipiendaire d'un prix d'honneur de la National Association of Credit Management (NACM- Canada) en reconnaissance de son leadership et de son soutien (2008). À tout cela s'ajoute sa participation active à l'enseignement, à la rédaction d'articles et d'ouvrages.